
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 12 janvier 2016

Résolution: CA16 22 0006

Motion d'appui à la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme AccèsLogis

Attendu la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme AccèsLogis menée par le Front populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et ses partenaires;

Attendu que le budget 2015-2016 du gouvernement du Québec a diminué de 3 000 à 1 500 le nombre de logements sociaux financés annuellement à l'échelle du Québec;

Attendu que cette diminution de moitié aura des répercussions sur le nombre d'unités de nouveaux logements sociaux pouvant être réalisés à Montréal;

Attendu que l'Enquête nationale auprès des ménages, menée en 2011 par Statistiques Canada, a révélé que 143 900 ménages locataires devaient consacrer plus de la moitié de leur revenu pour se loger à Montréal;

Attendu qu'au 30 novembre 2015, 24 863 ménages étaient sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal, dont 1 154 ménages dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé, dans son budget 2015-2016, le financement sur cinq ans de 5 800 suppléments au loyer (PSL) - 1 000 en 2015-2016 et 1 200 à chacune des quatre années suivantes - mais que ce programme ne permet pas de construire de nouveaux logements locatifs, d'améliorer la qualité des appartements et de jouer un rôle dans la revitalisation des quartiers populaires.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'Arrondissement demande au gouvernement du Québec de poursuivre le développement de nouveaux logements sociaux avec le programme AccèsLogis, de financer minimalement 3 000 unités de logement par année et de bonifier le programme AccèsLogis pour qu'il corresponde plus adéquatement aux réalités de Montréal;

Que la présente résolution soit transmise au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au président du Conseil du trésor, au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, à la députée de Saint-Henri–Sainte-Anne, aux arrondissements montréalais, au FRAPRU et aux comités logements du Sud-Ouest. .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.15